



## SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE PLESSISVILLE

tenue ce 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2025 à 20 h, au lieu ordinaire des séances du conseil

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Liste des activités du mois
3. Approbation du procès-verbal
4. Ratification des comptes
5. Rapport de la directrice générale
6. Dépôt de documents

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. Demande de révision du Programme d'aide à la voirie locale
8. Adhésion au programme ÉcoÉnergie 360
9. Demande de subvention FRR volet 2 : mise à niveau de la galerie d'art
10. Appui - Journées de la persévérance scolaire
11. Emprunt temporaire - travaux de réhabilitation de la rue Saint-Jean (entre les avenues Saint-Louis et Tardif) et de l'avenue Saint-Louis (entre les rues Michaud et Saint-Jean)

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

12. Usage conditionnel – 1480, rue Savoie
13. Remplacement d'un membre du CCU
14. Autorisation de signature - Entente de collaboration avec le MTMD Étude d'opportunité Intersection boulevard des Sucrieries et de la route 165 et intersection route 116 et route 165
15. Octroi de contrat - Étude d'opportunité, de conception (avant-Projet préliminaire) - Intersection boulevard des Sucrieries et de la route 165 et intersection route 116 et route
16. 165
17. Octroi de contrat - Plan directeur des Parcs et Espaces verts
18. Octroi de contrat - Refonte règlements d'urbanisme
19. Octroi de contrat - Services professionnels pour l'augmentation de la capacité pour la station d'épuration des eaux usées

#### VIE CITOYENNE

20. Subvention et signature d'entente - Festival de l'Érable

#### GREFFE

21. Adoption d'un premier projet de règlement modifiant diverses dispositions réglementaires en urbanisme et avis de motion
22. Avis de motion - Règlement relatif au surveillant pendant le déneigement en milieu résidentiel
23. Adoption des règlements 005-25 et 006-25
24. Période de questions

#### Avertissement au lecteur

Ce résumé de l'ordre du jour de la séance du conseil peut être modifié en tout temps, sans préavis, et aucune mise à jour ne sera effectuée sur le site Internet de la municipalité ou au babillard de l'hôtel de ville avant la tenue de la séance.